

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DAC 786 Convention de partenariat (119.600 euros) avec Gaumont Pathé Archives.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'une convention de partenariat avec Gaumont Pathé Archives ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention de partenariat avec Gaumont Pathé Archives, jointe au présent projet, relative à la réalisation d'un DVD à l'occasion du centenaire de la Guerre 14-18.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 119.600 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2013 et ultérieurs rubrique 323, chapitre 011, nature 611.